



VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE (Loiret)

22312 habitants

Membre d'Orléans Métropole

RECRUTE

Dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C)

1 ANIMATEUR-TRICE F/H à temps complet en CDD

Au sein du service animation-enfance de la direction de l'éducation et de la famille

Le service animation-enfance contribue à la mise en œuvre de la politique municipale à destination des enfants de 3 à 13 ans dans les cadres péri et extra-scolaires, conformément au projet éducatif de la collectivité et aux projets complémentaires dûment validés.

Il agit dans l'intérêt de l'enfant, dans un souci de cohérence d'action entre les structures et dans les différents temps, ce dans le cadre d'un partage temporel des responsabilités éducatives.

MISSIONS PRINCIPALES

- Proposer, concevoir, mettre en œuvre, encadrer et évaluer des animations sur les temps périscolaires, méridiens et extrascolaires, ce dans le cadre des projets validés
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants accueillis
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique annuel

ACTIVITÉS DES POSTES

- Animer des groupes d'enfants dans un souci permanent de sécurité, de qualité, de renouvellement et de diversité des actions proposées dans le cadre des activités périscolaires, les mercredis et vacances scolaires
- Accompagner et encadrer les enfants durant la pause méridienne et le temps du repas
- Encadrer les temps d'accueil périscolaire du soir ou les actions liées au dispositif « coup de pouce » (selon l'organisation)
- Contribuer à l'accueil et l'information des parents
- Contribuer à la mise en œuvre des projets transversaux interne ou externe au service
- Participer aux bilans qualitatifs et quantitatifs des différentes périodes
- Participer aux différentes réunions, groupes de travail, temps de préparation, etc, selon les demandes de la hiérarchie
- Assurer hiérarchiquement la remontée des informations

COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs

- BAFA, BAPAAAT, CPJEPS (ou diplôme au moins équivalent)
- Règles applicables en matière d'accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Environnement territorial
- Rythmes et besoins de l'enfant
- Formation aux premiers secours bienvenue
- Bac minimum pour les agents positionnés dans les actions « coup de pouce » (aide à la scolarité)

Savoir faire

- Concevoir et préparer une animation entrant dans le cadre d'un projet pédagogique et tenant compte des contraintes
- Communiquer (à l'oral et à l'écrit) de manière adaptée aux interlocuteurs
- Animer un groupe d'enfants
- Utiliser les TIC (bureautique, logiciel métier, tablette de pointage...)
- S'adapter à une situation, un contexte nouveau
- Mesurer les limites de son action

Savoir être

- Fiabilité institutionnelle
- Réactivité
- Créativité
- Sens de l'équité
- Discrétion professionnelle
- Sens du service public
- Envie d'apprendre et de progresser
- Partage des valeurs de l'Éducation Populaire et de la Laïcité
- Solidarité

Rémunération : rémunération statutaire + régime indemnitaire lié au poste + prime de fin d'année + forfait mobilités durables + participations employeur mutuelle/prévoyance (sous conditions), participation au titre de transport, accès aux prestations d'action sociale PLURELYA

Conditions de travail :

- Temps de travail annualisé
- Sur les 36 semaines scolaires, 31h par semaine
- Vacances scolaires travaillées : 6 semaines
- Congés à prendre durant les vacances scolaires

Poste à pourvoir dès que possible.

Pour tout renseignement, contactez Madame Virginie PATE, Adjointe au Responsable Service Animation et Responsable Espace Accueil Familles au 02 38 52 41 63.

Merci d'adresser votre lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, **avant le 19 janvier 2025**, délai de rigueur, à :

**Madame le Maire – conseillère départementale du Loiret
Direction des Ressources Humaines
47 rue de la Mairie
CS 90009
45801 SAINT-JEAN DE BRAYE CEDEX**

Ou via le site de la ville : <https://www.saintjeandebraye.fr/ma-ville-au-quotidien/emploi-vie-economique/recrutement/>

ou à l'adresse : recrutement@ville-saintjeandebraye.fr